

BERNARD LOISEAU S.A.
Société Anonyme au capital de 1 790 125 €
Siège social : 2, rue d'Argentine 21210 SAULIEU
016 050 023 RCS DIJON

Assemblée générale mixte du 18 mai 2011
Résultat des votes par résolution

Les actionnaires de Bernard Loiseau SA, société anonyme au capital de 1 790 125 €, divisée en 1 432 100 actions de 1.25 € chacune, dont le siège est 2 rue d'Argentine, 21210 SAULIEU, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Annuelle, au siège à Saulieu, sur convocation faite conformément à la loi le mercredi 18 mai à dix heures. De ce fait, nous vous rendons compte du nombre d'actions et de droit de vote présents, représentés et ayant votés par correspondance pour cette assemblée.

I. Nombre d'actions et de voix totales

| | Nombre | Voix |
|-----------------|---------------|-------------|
| Actions totales | 1 432 100 | 2 238 695 |

II. Récapitulatif des droits de votes de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2011

| Types d'actions | Nombre | En pourcentage | Voix | En pourcentage |
|--|----------------|-----------------------|------------------|-----------------------|
| Actions présentes ou représentées et ayant voté par correspondance | 843 428 | 59.25 % | 1 623 620 | 72.93 % |

Le quorum requis pour la validité des délibérations ordinaires et extraordinaires a été atteint.

III. Résultat des votes :

Veillez retrouver le texte des résolutions présentées à cette assemblée sur notre site Internet : <http://www.bernard-loiseau.com>, en finances-bourse.

Résolutions relevant d'une décision ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

DEUXIEME RESOLUTION

Adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

TROISIEME RESOLUTION

Adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

QUATRIEME RESOLUTION

Adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

CINQUIEME RESOLUTION

Adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

SIXIEME RESOLUTION

Adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

SEPTIEME RESOLUTION

Adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Résolutions relevant d'une décision extraordinaire

HUITIEME RESOLUTION

Adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

NEUVIEME RESOLUTION

1 623 400 voix présentes, représentées et ayant voté par correspondance ont voté « oui »
220 voix ont voté par correspondance : non
Adoptée à la majorité des voix.

DIXIEME RESOLUTION

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

ONZIEME RESOLUTION

Adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.